



TREES RISQUES



ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DES DIVERS
PLANS DE PRÉVENTION



ASSISTANCE À LA GESTION DES SITES
POLLUÉS



ASSISTANCE ET AVIS À LA DÉLIVRANCE
D'AUTORISATION POUR DES INSTALLATIONS À
RISQUES



PRÉVENTION DU RISQUE DE
RESPONSABILITÉ ET GESTION DE CRISE



ASSISTANCE À LA RECHERCHE
D'INFORMATIONS, LA PARTICIPATION
DIFFÉRENTE ENQUÊTE ET CONCERTATION



CONSEIL ET CONTENTIEUX DES VICTIMES DE
RISQUES INDUSTRIELS

VOS EXPERTS :



ROXANE SAGELOLI
HUGLO LEPAGE AVOCATS
AVOCATE SENIOR



RAPHAËLLE JEANNEL
HUGLO LEPAGE AVOCATS
AVOCATE SENIOR



JOËL SPIROUX
MÉDECIN SPÉCIALISTE EN
MÉDECINE ENVIRONNEMENTALE
ET D'ÉCOLOGIE HUMAINE



FRÉDÉRIC POITOU
CHIMISTE
EXPERT JUDICIAIRE



SABINE ROZIER DEROCHE
TAOLA CONSULTANTS
SPÉCIALISTE DE
LA COMMUNICATION



VOUS
accompagner
pour mieux
appréhender
LES „RISQUES“

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse, et plus récemment l'explosion de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019, la catastrophe de Beyrouth, rappellent de manière constante, la présence du risque industriel d'autant plus prégnant que nos villes se sont développées en faisant coexister, dans certaines zones, de fortes densités de population et des entreprises particulièrement dangereuses soumises à la législation Seveso seuil haut et bas. Les collectivités territoriales, comme les industriels ainsi que les populations sont donc confrontés à devoir gérer un risque qui peut être majeur en essayant de le réduire et de trouver un équilibre entre les nécessités économiques des industriels, les besoins économiques autres et la sécurité des personnes et des biens.

LES OBJECTIFS

De quels risques s'agit-il de se prémunir ?

Les risques liés aux installations classées pour la protection de l'environnement	Les risques liés au stockage et au transport subséquent
Les risques liés aux sols pollués	Les risques liés aux effets dominos
Les risques liés aux déchets	Les risques liés aux conséquences des dérèglements climatiques

Développer de la culture du risque

Il ne peut y avoir de prévention du risque industriel et technologique sans culture de risque. Or, celle-ci se heurte souvent à une vision binaire, celle de l'entreprise qui cherche à le minimiser et à réduire ses coûts, celle du voisinage anxieux et souvent confronté à une absence d'information qui peut pousser à la fermeture des sites jugés dangereux. De surcroît, la réduction massive de l'accès à l'information sur les données réelles du risque pour le public, les collectivités locales, mais aussi les services publics vitaux comme les pompiers rend la gestion du risque de plus en plus aléatoire et s'oppose au développement d'une véritable culture du risque c'est-à-dire d'une connaissance partagée du danger et une capacité collective de s'en prémunir.

Favoriser la prévention du risque par les entreprises

Dans une optique de baisse des coûts à court terme, les entreprises sont souvent tentées de gérer le risque a minima et d'obtenir l'administration des dérogations. Cette stratégie peut se révéler couteuse à long terme et risquée pour l'entreprise. La conformité stricte à la réglementation est une garantie pour la responsabilité de l'entreprise comme de ses dirigeants et l'anticipation est une garantie pour l'avenir.

Protéger le voisinage

La protection du voisinage, l'information aussi honnête que possible sur la réalité des risques d'une part, des rejets liquides et gazeux et des nuisances d'autre part sont indispensables même si elles peuvent susciter des débats et des interrogations. C'est la condition sine qua non d'une véritable culture du risque. De plus, la connaissance des sites pollués est absolument indispensable pour envisager toute opération particulière collective d'aménagement et de construction. Enfin des politiques, l'anxiété des riverains est une réalité qui vient s'ajouter à la perte de valeur vénale de leurs biens et à la menace de constitution de servitudes d'utilité publique, mises à la charge de l'exploitant. La pression des riverains constitue donc en fait un excellent moyen de renforcer la sécurité des sites.

Gérer au mieux au mieux les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Les zones à risque sont une contrainte majeure pour les collectivités locales dans le cadre de leur politique d'aménagement et d'urbanisme. Elles conditionnent l'aménagement futur, les conditions de constructibilité actuelles. Mais, au-delà, elles interpellent les collectivités et en particulier les maires sur les conditions de sécurité, puisque la prévention des risques peut être intégrée dans les plans communaux de sauvegarde ; les maires ont la police des déchets sur leur territoire et partagent pour une part avec l'État la responsabilité de la sécurité des populations et de la protection de l'environnement.

NOS PRESTATIONS

Dans le cadre de la philosophie éthique de TREEES, nous pouvons proposer des prestations à tous les acteurs à la condition expresse que la prévention du risque soit l'objectif prioritaire.

Accompagnement des collectivités locales et de leurs élus

/ Prise en compte des risques industriels et technologiques dans la planification (voir fiche urbanisme et aménagement)

PLU , SCOT ,PPRT,PCS De nombreux documents sont élaborés soient par les collectivités locales soit avec leur concours. Nous pouvons assister les collectivités locales à tous les stades de cette élaboration (connaissance des risques, cartographie, contraintes) tant sur le plan technique que sur le plan juridique en ayant recours, au-delà de l'équipe stricto sensu présentée ci-dessous, à d'autres membres du réseau dont la compétence apparaîtrait nécessaire

/ Soutien des collectivités territoriales dans leur prise de position au sujet d'installations classées susceptibles d'être installées sur leur territoire

l'accompagnement tant technique que juridique se fait dans le cadre des avis à donner des procédures d'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale et/ ou à différentes autorisations susceptibles d'être délivrées pour des installations à risques.

/ Gestion des sites pollués : les collectivités territoriales peuvent se trouver propriétaires ou tout simplement confrontées à des sites pollués orphelins sur leur territoire. L'équipe peut les assister dans la connaissance du problème, la recherche de solutions techniques et de solutions pour le régler tant sur le plan strictement juridique que sur le plan financier

/ Travail de prospective lié à l'adaptation au dérèglement climatique

Assistance aux entreprises : La prévention du risque est avant tout l'affaire de l'entreprise. L'équipe du réseau TREEES est en capacité, dans l'esprit rappelé ci-dessus, d'assister l'entreprise à tous les stades de son évolution

/ Dossier de demande d'autorisation : montage du dossier sur le plan technique et juridique, étude de risque et de dangers, étude d'impact, autorisation environnementale, assistance à la procédure (enquête publique, le cas échéant CNPN)

/ Préparation des dossiers préalables au plan de gestion des risques : (PPRT, PPI, POI)

/ Prévention du risque de responsabilité pour les dirigeants et le personnel

/ Le cas échéant, gestion de crise

Assistance au voisinage, aux associations et aux victimes éventuelles

/ Voisinage

L'installation ou le fonctionnement d'une zone ou d'une usine à risques conduit souvent à une mobilisation du voisinage. Notre équipe est à même de pouvoir, sur le plan technique juridique et de communication assister les habitants riverains :

- dans le cadre d'une première autorisation ou d'un changement, pour la recherche d'informations, la participation à la concertation et aux différentes enquêtes publiques préalables à une demande d'autorisation ou un changement des conditions d'exploitation
- dans le cadre du fonctionnement de l'installation, dans la demande de mesures de contrôle et d'inspection
- dans le cadre des PRTT et de la mise en œuvre de servitudes d'utilité publique

/ Victimes

En réalité, il existe deux cas de figure bien différents

- fonctionnement de l'entreprise à risques nécessitant la mise en œuvre de servitudes d'utilité publique et par voie de conséquence la réduction des droits des propriétaires riverains

- conseil et contentieux des victimes de risques industriels :
- évaluation technique de l'accident de l'incident et ses conséquences
- évaluation médicale et suivi si nécessaire
- procédure pénale, civile et/ou administrative
- montage des dossiers de dommages à la fois sur le plan technique et le plan juridique



TREES

RISQUES



TREES

TRANSITION LAB ET RÉSEAU D'EXPERTS ÉTHIQUES
POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

42, rue de LISBONNE
75008 PARIS

contact@treees.eu